

St. Gallen, 14. Juni 2024

Mira Savic
Telefon 071 282 35 35
info@ahv-ostschweiz.ch

Info 01/2024 – Informations importantes du domaine des assurances sociales

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-après des informations sur les développements dans le domaine du 1^{er} pilier:

1. Allocation de maternité pour les députées

Les députées qui, pendant leur congé de maternité, participent à une séance d'un parlement ou d'une commission parlementaire pour laquelle une suppléance n'est pas automatisée conserveront leur droit à l'allocation de maternité. Lors de sa séance du 10.04.2024, le Conseil fédéral a approuvé les dispositions d'exécution correspondantes et fixé leur entrée en vigueur au 01.07.2024.

Vous trouverez le communiqué dans son intégralité sous le lien suivant: www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/medieninformationen/nsb-anzeigeseite-unter-aktuell.msg-id-100666.html

2. Indépendants – Déduction de l'intérêt sur le capital propre engagé

Pour l'année 2023, un intérêt de 2 % du capital propre investi dans l'entreprise peut être déduit du revenu de l'activité lucrative indépendante.

3. E-bill

Dans les prochaines semaines, nous allons préparer à votre intention l'introduction de la facturation via e-bill. Cette solution vous permettra de recevoir vos factures là où vous les payez, c'est à dire directement dans votre e-banking! Simple, gratuit et numérique. Pour être informé du lancement, abonnez-vous à notre newsletter. Vous trouverez des informations détaillées au sujet d'e-bill sur notre site Internet, sous "Quicklinks". Nous nous réjouissons de pouvoir vous offrir cette nouvelle possibilité et restons à votre disposition pour toute question.

4. En ce qui nous concerne – Passage à "IncaMail"

La sécurité des échanges électroniques est toujours plus importante. En tant que caisse de compensation, la protection des données a toujours revêtu une importance capitale, et pas seulement depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des données. Notre plateforme Internet sécurisée connect répond aux exigences et aux normes depuis de nombreuses années déjà.

Au niveau des e-mails, nous allons passer au système "IncaMail" dès le 01.07.2024. IncaMail est un service simple d'utilisation proposé par La Poste Suisse pour l'envoi d'e-mails confidentiels. Ce service est reconnu par

les autorités tant fédérales que cantonales. Il est utilisé pour gérer de manière efficiente les processus de e-gouvernement.

Contrairement aux e-mails ordinaires, les messages envoyés par IncaMail sont chiffrés et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Cela permet de satisfaire aux exigences de la protection des données lors de l'envoi électronique de documents et de données sensibles.

Les instructions pour l'ouverture d'un compte IncaMail et l'inscription sont publiées sur notre site Internet sous "Quicklinks".

Pour l'échange normal d'e-mails, sans contenus dignes de protection (p. ex. pas de données sensibles à caractère personnel), il est toujours possible d'utiliser des e-mails non chiffrés.

Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition en cas de questions.

Sincères salutations

**Ostschweizerische Ausgleichskasse
für Handel und Industrie**



Andreas Fässler
Directeur